

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 674**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection et l'amélioration d'immeubles pour une dépense et un emprunt de 4 620 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 août 2025 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 29^e jour du mois de septembre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA